Durant l'année terminée le 31 mars 1960, la Société du crédit agricole a approuvé 5,339 prêts s'élevant au total à \$40,031,250, comparativement à 4,805 prêts (\$30,144,950) l'année précédente. Le 31 mars 1960, le principal dû par les emprunteurs s'élevait à \$117,233,247, comparativement à \$89,301,022 l'année précédente. Ce montant était garanti par 28,453 premières hypothèques et 505 deuxièmes hypothèques.

1.—Prêts approuvés et prêts effectués en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien¹ et la loi sur le crédit agricole, années terminées le 31 mars 1951-1960.

Nota.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'Annuaire, à compter de celle de 1940.

			Prêts appr	Prêts effectués				
Année terminée le 31 mars	Première hypothèque		Seconde hypothèque		Montant	Première hypothè-	Seconde hypothè-	Montant
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	total	que	que	total
		\$		\$	\$	8	\$	\$
1951 1952	1,796 1.437	4,312,450 3,929,500	680 494	409,550 308,900	4,722,000 4,238,400	4,288,866 4,131,141	404,213 337,951	4,693,079 4,469,092
1953 1954	1,685 2,091	5,458,750 7,366,800	559 591	393,550 449,950	5,852,300 7,816,750	4,766,149 6,606,323	342,410 394,216	5,108,559 7,000,539
1955	2,145	7,902,100	395	323,400	8,225,500	7,849,663	357,339	8,207,002
1956 1957	2,057 2,921	8,126,900 13,978,700	204	182,750	8,309,650 13,978,700	8,038,877 13,154,066	215,445 29,926	8,254,322 13,183,992
1958 1959	3,702 4,805	21,278,450 30,144,950		_	21,278,450 30,144,950	19,343,560 28,368,239	26	19,343,560 28,368,265
1960	5,339	40,031,250		_	40,031,250	35,840,882	_ 20	35,840,882

¹ Abrogée par la loi sur le crédit agricole, promulguée le 5 octobre 1959.

2.—Prêts agricoles sur première hypothèque approuvés en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien¹ et la loi sur le crédit agricole, par province, années terminées le 31 mars 1958-1960.

Nora.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'Annuaire, à compter de celle de 1940.

Province	1958		1959		1960	
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
lle-du-Prince-Édouard	142	544,200	150	567,800	125	518,950
Nouvelle-Écosse	54	290,500	49	219,450	43	260,700
Nouveau-Brunswick	67	325,150	71	303,650	39	250,350
Québec	118	667,250	154	891,650	179	1,286,450
Ontario		7,980,500	1,299	10,702,350	1,384	13,164,750
Manitoba	412	2,133,100	454	2,505,600	251	1,498,750
Saskatchewan	1,122	5,760,900	1,510	8,665,550	1,739	12,582,600
Alberta	590	2,841,500	961	5,125,100	1,421	9,024,800
Colombie-Britannique	113	735,350	157	1,163,800	158	1,443,900
Total	3,702	21,278,450	4,805	30,144,950	5,339	40,031,250

¹ Abrogée par la loi sur le crédit agricole, promulguée le 5 octobre 1959.

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.—La loi, (S.R.C. 1952, chap. 110) appliquée par le ministère des Finances, vise à fournir des crédits au moyen de prêts consentis par les banques à charte pour faciliter à peu près toutes les sortes d'achats ou entreprises destinés à l'amélioration ou à la mise en valeur d'une exploitation agricole: achat de machines aratoires ou de bétail; achat et installation de matériel agricole ou installation d'un réseau électrique sur la ferme; pose de clôtures; entreprises de drainage agricole: construction, réparation ou modification des bâtiments de la ferme, y compris la maison d'habitation. Le crédit est accordé sur une garantie établie en fonction de l'achat ou de l'entreprise et les conditions de remboursement sont adaptées aux besoins de chaque emprunteur.